

Vendredi 8 décembre 2000



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 4
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

M^{me} DRIEDGER

LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS

M^{me} DRIEDGER

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE ET DÉPÔT DE RAPPORTS

AVIS DE MOTIONS

DÉPÔT ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

REPRISE DU DÉBAT (TROISIÈME JOUR)

M. STRUTHERS propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

Que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 25 novembre 1999 : il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas amélioré le système des soins à domicile, il n'a pas permis aux parents d'enfants qui commencent la troisième année d'avoir accès aux évaluations d'aptitudes en mathématiques et en lecture au début de l'année scolaire, il n'a pas offert de solutions de rechange intéressantes aux jeunes qui risquent de commettre des crimes, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;

b) n'ait pas aidé les citoyens manitobains et leur système de santé à faire face aux défis qui se présentent à eux;

c) n'ait pas garanti aux Manitobains et aux Manitobaines qu'il ne s'approprierait pas les excédents budgétaires des sociétés de la Couronne comme il a essayé de le faire avec ceux de la Société d'assurance publique du Manitoba;

d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable dont pourrait profiter les familles et les entreprises, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;

e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;

f) n'ait pas étudié la participation de la province au programme national d'infrastructures et les possibilités de mise en chantier, au Manitoba, de projets découlant de ce programme;

g) n'ait pas élaboré de plan fixant un échéancier clair répondant aux besoins en matière de protection contre les inondations dans la vallée de la rivière Rouge et ailleurs;

h) n'ait pas accordé rapidement une indemnisation suffisante aux personnes sinistrées en raison des inondations et de la saturation excessive du sol au printemps 1999 dans le sud-ouest du Manitoba et à l'automne 2000 dans le sud-est du Manitoba;

i) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;

j) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;

k) n'ait pas élaboré une vision et un plan d'avenir pour la province,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. PENNER (Emerson) — 8 min)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI PROCHAIN

M. le *ministre* SELINGER

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK

(N^o 8) — *Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil et modifications corrélatives/The Vital Statistics Amendment and Consequential Amendments Act*

AVIS DE RÉUNION DE COMITÉ

Le Comité permanent des modifications législatives se réunira le lundi 11 décembre 2000, à 19 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le projet de loi n^o 5.

Le Comité permanent des relations industrielles se réunira le lundi 11 décembre 2000, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles se réunira le lundi 22 janvier 2001, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 29 février 2000 ainsi que les rapports annuels de la Société des alcools du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés le 31 mars 1997, le 31 mars 1998, le 31 mars 1999 et le 31 mars 2000.